Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 9 décembre 2019

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, Secrétaire communal

Présents : 46

Majorité absolue : 24

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2019
2. Approbation du règlement communal du cimetière
3. Budgets 2020
   - 3.1 Budget de fonctionnement
   - 3.2 Budget des investissements
   - a) Crédit d'étude pour le réaménagement routier et le cadastre souterrain à Cormérod
   - b) Participation communale aux travaux collectifs du RPS, 7ème étape, crédit y relatif
   - 3.3 Rapport de la commission financière
4. Divers et communications.

Jean-Pierre Martinetti: « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée communale.

Je salue la présence du Freiburger Nachrichten. S'est excusé le Murtenbieter.

En arrivant ce soir, vous avez certainement constaté que l'entrée de notre place communale avait fait peau neuve. Notre cercle scolaire, comme vous avez pu le lire dans le bulletin, a fêté ses 50 ans. A cette occasion, un arbuste a été planté dans les 4 villages. Une autre action qui sera plus visible quand elles auront fleuries, c'est « Une tulipe pour la vie ». Cette réalisation effectuée par nos employés communaux est en faveur des victimes du cancer du sein. Une belle façon pour la commune de montrer son soutien à l'association « L'aiMant Rose » moteur de cette action.

A propos de la page du bulletin communal sur les 50 ans du cercle scolaire, il faut apporter une correction dans les noms et fonctions mentionnés: M. Hermann Progin n'était pas syndic de Misery en 1969, mais président de la commission scolaire issue de la création de ce cercle scolaire. C'est M. Fernand Mottas qui était syndic des lieux à l'époque. Avec nos excuses pour cette erreur. Un correctif sera fait dans le prochain bulletin communal.

Je parlais avant de nos employés communaux, cette année l'un d'entre eux a choisi de mettre un terme à son activité. Il s'agit de Pierre-André Waeber. Je reviendrai à ce sujet dans les divers, merci Pierre-André d'être présent parmi nous ce soir.

Le souci du conseil communal est de servir sa population de son mieux et d'être à l'écoute de ses citoyens. C'est dans ce sens que le sondage d'opinion a été lancé concernant le terrain de football de Misery. Vos suggestions sont les bienvenues, alors n'oubliez pas de vous rendre sur le site internet de la commune afin remplir ce sondage.

C'est par ces quelques mots d'introduction que je déclare cette assemblée ouverte.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 22 novembre 2019, par affichage au pilier public, par le bulletin communal en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Je vous prie, lors de vos interventions, d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Jacques Berset pour la partie droite de la salle et Philippe Bramaz pour la partie gauche de la salle et la table du Conseil.

Y a-t-il d'autres propositions ? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants droit présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire le plus rapidement possible. »

Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2019

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune.

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : oui 45 non 0 abstention 1

Le procès-verbal est approuvé par 45 voix.

Je remercie Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Approbation du règlement communal du cimetière

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Sabine Haymoz. »

S. Haymoz : « Bonsoir. Suite à une remarque lors d'une dernière assemblée communale qu'il y avait une erreur dans le règlement communal et comme jusqu'à présent nous avions un règlement et un avenant, le Conseil communal en a profité pour corriger cette erreur et tout rassembler dans un seul règlement. On a mis en rouge ce qui change, je vous propose de prendre juste les articles modifiés et vous intervenez en cas de question. »

S. Haymoz commente le nouveau règlement projeté à l'écran (cf. document en annexe).

Claire Berset : « Le règlement d'exécution, est-ce la pratique actuelle ?

S. Haymoz : « Oui ».

J.-P. Martinetti : « Je remercie Sabine pour sa présentation. Vu qu'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le règlement communal du cimetière tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : oui 46 non 0 abstention 0

Le règlement communal du cimetière est accepté à l'unanimité. »

Point 3.1 de l'ordre du jour: Budget de fonctionnement 2020

J.-P. Martinetti : « Le budget 2020 n'a pas été facile à établir étant donné l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et l'arrivée très prochaine d'un nouveau plan comptable appelé MCH2. Vous constaterez ces quelques variations dans les chiffres du budget. Une chose n'a pas vraiment changé, c'est l'augmentation des charges liées qui progressent de 3.8% et n'est compensée que partiellement par les diverses subventions cantonales.

Après ces quelques constatations, je vais passer à la présentation du budget 2020. Je rappelle que les postes avec un astérisque devant le libellé sont ces fameuses charges liées pour lesquelles nous ne pouvons intervenir. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications étant donné que tout le budget 2020 était à disposition sur le site internet communal, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

J.-P. Martinetti passe en revue le budget qui prévoit un déficit de Fr. 18'167.-. Il donne des précisions, puis ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

J.-P. Martinetti : « S'il n'y a pas de question, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : elle propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2020.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2020, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : oui 46 non 0 abstention 0

Le budget de fonctionnement 2020 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance et continuera à tout mettre en œuvre pour que la situation de notre commune reste stable.
Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

Point 3.2 a) de l'ordre du jour : Crédit d'étude pour le réaménagement routier et le cadastre souterrain à Cormérod

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à David Bongard. »

D. Bongard : « Bonsoir. Suite à plusieurs demandes de citoyens via une pétition et des interventions lors des dernières assemblées communales pour l'amélioration de la sécurité routière à Cormérod, du fait aussi que ce village est encore peu en séparatif et maintenant que les étapes Valtraloc de Misery et Cournillens sont terminées, le Conseil communal a décidé d'envisager une suite de ces travaux, cette fois à Cormérod, avec une mise à jour du cadastre souterrain. Vu l'envergure des travaux à entreprendre tant en surface qu'en sous-sol, une étude globale est nécessaire. »

D. Bongard présente à l'écran la demande du crédit d'étude (document ci-joint).

Michel Audergon : « J'ai une question sur les infrastructures, les Fr. 80'000.- c'est pour du provisoire ? »

D. Bongard : « C'est uniquement pour le crédit d'étude. »

Pierre-Alain Bapst : « Je salue cette proposition, mes félicitations. J'ai une question sur les arrêts de bus TPF. Je n'ai pas vu de mention dans l'étude. Est-ce qu'il est prévu d'intégrer la problématique des arrêts de bus, je pense en particulier à celui qui est à la Cabutse ? Pour être utilisateur de cette route, c'est assez dangereux, surtout maintenant avec le manque de luminosité et il y a souvent des enfants sur la route. Je pense que ce serait bien de tenir compte des arrêts de bus, il y en a d'autres à intégrer, mais celui-ci en priorité, merci. »

D. Bongard : « Oui, les trois arrêts de bus à Cormérod sont intégrés dans le projet. Selon le plan de situation, la route dessinée en rouge c'est tout ce qui est concernée par l'étude, y compris les arrêts de bus. »

P.-A. Bapst : « A Cournillens, l'arrêt de bus sur la route qui a été refaite, au quartier du Marais, je pense que quelque chose de plus adapté aurait pu être imaginé. Là aussi des enfants sont sur la route, c'est problématique parfois. »

J.-P. Martinetti : « Je remercie David pour sa présentation et vu que la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au rapport de la commission financière. »

Rapport de la commission financière : Vincent Genier lit le rapport (document ci-joint).

Position de la commission : elle propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 170'000.-

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit d'étude pour le réaménagement routier et le cadastre souterrain à Cormérod tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : oui 46 non 0 abstention 0

Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité. »

Point 3.2 b) de l'ordre du jour : Participation communale aux travaux collectifs du RPS, 7ème étape, crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda je cède la parole à Pascal Baechler. »

P. Baechler : « Bonsoir. Un petit rappel sur ce remaniement parcellaire. Vous vous souvenez peut-être qu'il a commencé le 30 juin 2004 par l'assemblée constitutive du syndicat d'améliorations foncières et c'est seulement en 2011 que la première étape des travaux sur le terrain avait pu être effectuée. Fin 2016 un crédit vous avait été présenté pour une 6ème étape qui devait être la dernière. Suite à une réflexion menée par le comité du syndicat, le service d'agriculture et la commune, il a finalement été décidé d'ajouter une 7ème étape, cette fois la dernière de ces travaux collectifs. »

P. Baechler présente à l'écran la demande de la participation communale à ces travaux (document ci-joint).

Aurore Monney : « J'ai une question sur les pattes d'oies. Pour le chemin qui relie Cormérod à Courtepin, la patte d'oie est très étroite, c'est difficile en cas d'évitement et pour croiser. Est-ce qu'elle sera améliorée ? »

P. Baechler : « Oui, ça fait partie des travaux qui sont prévus, mais je n'ai pas encore le détail des travaux, car on n'a pas encore eu la séance du comité. »

Pierre-Alain Brülhart : « Pour le chemin via Lossy, est-ce que cette route ne sera destinée qu'aux convois agricoles ? »

P. Baechler : « Pour l'instant ce tronçon ne sera pas que pour les véhicules agricoles, on se bat pour laisser ouvert. »

P.-A. Brülhart : « C'est très bien de vouloir améliorer ce tronçon avec ces trous, mais finalement c'est le seul tronçon qui pouvait éviter que les gens fassent de cette route une autoroute entre Belfaux et Courtepin. Parce que si ce tronçon n'est que pour les tracteurs, ce n'est pas ces quelques trous qui vont gêner. En passant à vélo, on est collé par des voitures, pas par des tracteurs. »

P. Baechler : « Ces trous gênent aussi les tracteurs. On avait volontairement laissé ce tronçon non goudronné pour éviter que ça devienne une route de transit. On va maintenant le goudronner pour éviter des gros frais d'entretien. Si ça devient un axe trop fréquenté, on n'aura pas d'autre solution que le fermer comme pour les autres chemins agricoles, mais on préfère faire l'essai. D'après les bordiers et à notre avis, les gens ont aussi toujours le risque de se retrouver face à un convoi agricole. Comme il n'y a pas la place pour croiser, c'est la voiture qui doit faire marche-arrière. »

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Pascal pour sa présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Clotilde Bielmann lit le rapport (document ci-joint).

Position de la Commission : elle propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de Fr. 100'000.-

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons passer maintenant au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la participation communale aux travaux collectifs du RPS, 7ème étape, crédit y relatif telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ? »

Résultats du vote : oui 46 non 0 abstention 0

Le crédit est approuvé à l'unanimité. »

Point 4 de l'ordre du jour : Divers

J.-P. Martinetti : « Juste un petit rappel de la part du Conseil communal avant de vous céder la parole. Les habitants du district du Lac âgés de 55 ans et plus ont reçu ces jours un questionnaire du Réseau Santé du Lac pour connaître leurs besoins, leurs attentes dans le cadre du concept Seniors +. Pour que les décisions qui seront prises soient les plus justes possibles, il est important qu'un maximum de personnes participent à ce sondage, c'est pourquoi j'invite vivement les concernés à prendre quelques instants pour répondre à ce questionnaire, merci d'avance.

Voilà, j'ouvre maintenant la discussion dans les divers. »

Roger Stucky : « Les cavalières et cavaliers qui se promènent sur les routes, qui ramasse le crottin ? »

J.-P. Martinetti : « L'idéal serait que ce soit le cavalier, mais si ça ne se fait pas, cela incombe au personnel communal. »

R. Stucky : « A la déchetterie, est-ce possible de mettre une benne pour le plastique ? »

P. Baechler : « Non. Le débat avait déjà été ouvert lors d'une précédente assemblée, il y a deux ans environ, la discussion avait eu lieu sur cette problématique du plastique. On est actionnaire de la Saidef, grâce à ça on a des coûts favorables pour l'incinération des déchets. La Saidef recycle toute l'énergie qui est produite en brûlant les déchets pour faire de la vapeur et pour le chauffage à distance. Une grande partie des déchets qui sont récoltés dans les déchetteries au niveau des plastiques sont stockés, partent à l'étranger et ensuite sont vendus à des usines d'incinération quand elles manquent de puissance calorifique. Donc ce serait aller à l'encontre de notre politique de gestion des déchets et ça provoquerait une augmentation du prix des sacs qui est, je le rappelle, le plus bas du Canton. »

R. Stucky : « C'est dommage, car il y a toujours plus de plastique. »

P. Baechler : « Oui, la solution serait qu'il y en ait moins, mais par contre le grand pas qu'on a pu faire c'est que ce plastique maintenant fournit de l'énergie quand il est recyclé. »

R. Stucky : « D'accord, merci. En même temps à la déchetterie il y a toujours plus de monde, ce serait possible de déplacer la benne qui est près du treillis ? »

P. Baechler : « Oui. »

R. Stucky : « Merci. J'ai encore une question pour la route de l'Ancien-Poste, qu'avez-vous décidé, allez-vous entreprendre quelque chose ? Pour croiser un tracteur, il faut faire presque 100 m en marche-arrière. Les tracteurs sont presque plus larges que les camions. M. Fernand Corpataux avait déjà relevé ce problème il y a deux ans. »

D. Bongard : « A la route de l'Ancien-Poste, une signalisation est prévue pour l'interdire à la circulation, bordiers autorisés. La démarche prend plus de temps que prévu, suite à un recours. On est toujours en attente. »

R. Stucky : « Mais vous voulez attendre jusqu'à quand ? Il y a déjà deux ans que M. Corpataux a soulevé le problème. Les enfants qui vont à l'école sont en danger, ils doivent monter le talus pour leur sécurité. »

D. Bongard : « La démarche a été faite pour poser cette signalisation qui a été validée par les services cantonaux, mais il y a eu une opposition et cette opposition est en traitement. On ne peut rien y changer, on doit attendre que cette opposition soit traitée.»

J.-P. Martinetti : « Juste pour information, par rapport à cette opposition, une séance a eu lieu aujourd'hui avec vision locale et normalement une décision devrait être rendue début janvier 2020. »

Sandra Richli : « On a reçu un tout-ménage par rapport au parc éolien. Est-ce que vous en savez plus ? »

J.-P. Martinetti : « Je n'ai pas reçu ce document, mais je viens d'en prendre connaissance ce soir, je pense que seul Cournillens l'a reçu et qui semble concerné. Non, à vrai dire, et sans entrer dans les détails, parce qu'il n'y a encore rien qui est fait : dans le plan cantonal des énergies, il y a un parc éolien qui est projeté par Greenwatt sur la colline de La Sonnaz, les communes ont été informées. Maintenant il faudra voir avec la validation du plan cantonal et au niveau fédéral avant que quoi que ce soit ne bouge. »

S. Richli : « Mais c'est quelque chose qui sera voté ? Ou est-ce que tout est déjà décidé ? »

J.-P. Martinetti : « Non, absolument pas, mais apparemment ça remue avant que ce soit décidé. On a eu une séance d'information avec Greenwatt qui nous a montré ce qu'il en était, c'est une zone possible pour un parc éolien, mais rien n'est fait encore. Le plan cantonal des énergies n'a pas encore été approuvé par la Confédération. Mais le peu que j'ai pu voir sur le document, si je peux me permettre, c'est toujours le même principe : il faut sortir du nucléaire, il faut des énergies renouvelables, mais si possible pas chez nous. »

S. Richli : « Je pense que vous n'en voudriez pas non plus devant chez vous. »

J.-P. Martinetti : « Si vous avez regardé le plan, ça concerne toute la commune, aussi Courtepin, Belfaux. »

S. Richli : « Est-ce que ça nous sera imposé ? »

J.-P. Martinetti : « Non imposé pas, il y aura de toute façon une mise à l'enquête. Vu que les opposants commencent déjà avant la mise à l'enquête, il y a de fortes chances qu'il y ait des oppositions. Mais à un moment donné il faudra se rendre compte que, si on veut se fixer des objectifs énergétiques et si on envoie des Verts au Conseil fédéral, il faudra faire quelque

chose. On n'ira pas mettre des éoliennes en France, en Italie ou en Allemagne pour chez nous, il faudra bien qu'on en mette chez nous. Je lirai plus dans les détails ce tout-ménage quand je l'aurai reçu à Misery. »

J.-P. Martinetti : « La parole n'étant plus demandée, je vais revenir sur un point effleuré en début d'assemblée, le départ de Pierre-André Waeber notre employé de l'édilité.
Cher Pierre-André,
C'est en 2008 que tu rejoins notre équipe de l'édilité afin d'épauler Philippe dans son travail. Très vite tu as constaté que du travail il y en avait et une de tes grandes qualités c'est que tu n'attendais pas qu'il vienne te chercher. Ton expérience et tes connaissances acquises pendant des années ont fait que l'adaptation à ton nouveau travail s'est faite très rapidement. La commune pouvait compter sur un collaborateur de confiance. Durant ces 10 années passées à la commune, on ne compte pas les tonnes de neige que tu as déblayée, les kilos de mauvaises herbes arrachées, les kilomètres de route balayée, les gazons tondus et... et... et la liste serait trop longue pour énumérer toutes les tâches que tu as effectuées.
Ce que nous retiendrons, c'est ta gentillesse, ta serviabilité que toute notre population a pu découvrir en te croisant sur les routes de notre commune.
Sache que ta sympathie, ton petit sourire jovial nous manqueront. Tes visites au bureau communal qui commençaient souvent par « Dis-voir, j'ai une petite question... » vont également créer un vide dans toute notre administration.
Cher Pierre-André, tu as choisi de mettre un terme à ta carrière professionnelle pour prendre une retraite bien méritée. Fini les tracas de neige, de mauvaises herbes et j'en passe. Maintenant tu pourras consacrer tout ton temps à tes activités favorites, balades, babysitting et surtout le chant que tu affectionnes particulièrement, sans oublier ton autre passe-temps, les abeilles.
Au nom de la commune je te remercie pour tout ton investissement durant toutes ces années et je te remets ce petit cadeau qui pourrait contribuer à un de tes hobbys.
Bon vent Pierre-André, bonne et longue retraite.

Applaudissements.

J'aimerais, au terme de cette assemblée et de cette année, remercier mes collègues du Conseil communal, ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail qu'ils accomplissent durant toute l'année.
Je joins à mes remerciements tous les membres des commissions, les concierges, le personnel de l'édilité et toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de notre commune. Parmi elles, je voudrais tout spécialement ce soir citer deux noms. Durant de nombreuses années, ils ont œuvré dans une tâche souvent perçue comme ingrate, mais pourtant indispensable à la bonne tenue de notre déchetterie. Marius Berset et Charly Helfer ont décidé de rendre leur gilet (pas jaune !) de surveillant après un très long dévouement. Ils ont passé d'innombrables samedis et soirées au Nitou, qu'il neige, qu'il vente ou qu'il fasse 35 degrés pour veiller à ce que chaque déchet soit trié et éliminé correctement. Au nom du Conseil communal et de toute la population, je leur redis encore notre reconnaissance et nos sincères remerciements. Ils méritent nos applaudissements.

Applaudissements.

Je voudrais également remercier Nicole Joye qui encore cette année a organisé la Fenêtre de l'Avent le soir de notre assemblée.

Applaudissements.

Pour terminer, merci à la presse, et merci à vous pour votre participation à cette assemblée et pour la confiance que vous nous avez témoignée en acceptant les divers projets proposés.
Avant de partager le traditionnel verre de l'amitié, je vous souhaite à vous tous ainsi qu'à vos familles, à vos proches, un joyeux Noël et tous mes vœux pour la nouvelle année.

Merci, l'assemblée est levée. »

Applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h10.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secrétaire :

Olivier Simonet

ASSEMBLEE COMMUNALE DE MISERY - COURTION

Le Syndic :

Jean-Pierre Martinetti

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.

RÈGLEMENT SUR LE CIMETIÈRE

Actuel

But

Article premier.- [1]Le présent règlement a pour but de régler les questions relatives à la police du cimetière de la commune, lieu officiel d'inhumation de la commune de Misery-Courtion (ci-après : la commune).

[2]Peuvent également y être ensevelies les personnes domiciliées et décédées hors du territoire de la paroisse, dont le transfert a été admis par l'autorité compétente.

Surveillance

Art. 2.-

[2]Le Conseil communal peut déléguer sa tâche à une commission du cimetière qui sera composée de 2 citoyens de la commune.

RÈGLEMENT SUR LE CIMETIÈRE

Nouveau

Article premier – But

[1] Le présent règlement a pour but de régler les questions relatives à la police du cimetière de ~~la Commune~~ Courtion, lieu officiel d'inhumation de la commune de Misery-Courtion ~~(ci-après : la commune).~~

[2] Peuvent également y être ensevelies toutes personnes domiciliées dans la commune au moment du décès. Peuvent également y être ensevelies les personnes domiciliées et décédées hors du territoire de la ~~paroisse~~ commune, dont le transfert a été admis par ~~l'autorité compétente~~ le conseil communal de Misery-Courtion (ci-après : le conseil communal).

Art. 2 – Surveillance

[2] Le conseil communal peut déléguer sa tâche à une commission du cimetière ~~qui sera composée de 2 citoyens de la commune.~~

Organisation du cimetière

Art. 4.- [1]Le Conseil communal décide l'organisation du cimetière en ligne, fixe l'emplacement de la sépulture et ordonne la préparation de celle-ci.

[4] Les urnes cinéraires sont déposées dans les niches prévues à cet effet. Une niche ne peut contenir plus de deux urnes.

Art. 4 – Organisation du cimetière

[1] Le conseil communal décide l'organisation du cimetière ~~en ligne~~, ~~fixe~~ l'emplacement de la sépulture et ordonne la préparation de celle-ci. Il fixe les tarifs dans le règlement d'exécution.

[4] Les urnes sont placées dans les niches ~~prévues à cet effet~~ ou dans le columbarium. ~~Une niche ne peut contenir plus de deux urnes.~~ Sur demande spéciale, le conseil communal peut autoriser le dépôt d'une urne dans une tombe existante.

Art. 8 – Fossoyeurs

[3] Les fossoyeurs sont rémunérés par la commune.

Pose d'un monument

Art. 9.-

[3]La pose d'un monument ne peut avoir lieu que 11 mois au moins après l'inhumation.

[4]Concernant les inscriptions pour le mur des urnes, celles-ci seront uniquement inscrites ou gravées sur les portes existantes et après autorisation du Conseil communal.

[5]Deux portes de réserve pour le mur des urnes sont à disposition au bureau communal de la commune.

Art. 9 – Pose d'un monument

[3] La pose du monument ne peut avoir lieu que ~~11~~ 12 mois au moins après l'inhumation.

~~[4]Concernant les inscriptions pour le mur des urnes, celles-ci seront uniquement inscrites ou gravées sur les portes existantes et après autorisation du Conseil communal.~~

[4] Pour les tombes contenant un cercueil, la pose d'un encadrement est obligatoire.

[5] Tout monument non conforme au projet annoncé ou qui ne respecte pas les dimensions établies aux articles 5 et 6 du présent règlement sera rectifié sur ordre du conseil communal, aux frais de la succession.

[6] Les inscriptions pour le mur des urnes seront uniquement inscrites ou gravées sur les portes existantes et après autorisation du conseil communal.

Art. 10 – Entretien des tombes

[1] L'entretien et l'ornementation des tombes incombent à la succession.

[2] Les débris, fleurs sèches, mauvaises herbes, les papiers et rubans, doivent être déposés à l'endroit qui leur est réservé, en principe dans les conteneurs de la commune, sur la place. On ne laissera pas non plus traîner les couronnes aux abords du cimetière.

urée d'inhumation et d'utilisation des niches

Art. 12.- [1]La durée d'inhumation et d'utilisation des niches est de 20 ans au moins (art. 6 al. 3 de l'arrêté).

Art. 13 – Durée d'inhumation

[1] La durée d'inhumation et d'utilisation des niches est de 20 ans ~~au moins (art. 6 al. 3 de l'arrêté).~~

Désaffectation

Art. 13.- [1]Après 20 ans, sur avis du Conseil communal, la succession doit procéder à l'enlèvement du monument.

Art. 14 – Désaffectation

[1] Après 20 ans, sur avis du conseil communal, la succession doit procéder à l'enlèvement du monument. Pour les tombes ayant plusieurs personnes ensevelies, la date de la première inhumation est prise en considération. Les cendres, des urnes placées dans les niches, sont rendues à la succession ou déposées au jardin du souvenir.

COLUMBARIUM : (selon l'avenant du 16.12.2004)

Art. 11 bis, note marginale : entretien et ornement

L'entretien et l'ornement du columbarium sont à la charge de la commune.

Art. 11 ter, note marginale : interdiction de déposer des fleurs, couronnes ou bougies

Le dépôt de fleurs, couronnes ou bougies n'est pas autorisé sur les dalles et dans l'enceinte du columbarium.

Art. 11 sexies, note marginale : déplacement de l'urne :

Le déplacement de l'urne ne prolonge pas la durée de concession.

Art. 11 septies, note marginale : procédure :

Le déplacement de l'urne est subordonné au dépôt d'une requête écrite de la famille auprès du Conseil communal, qui statue en règle générale dans un délai de 30 jours.

COLUMBARIUMS

Art. 15 – Entretien et ornement

[1] L'entretien et l'ornement des columbariums sont à la charge de la commune.

[2] Le dépôt de fleurs, couronnes ou bougies n'est pas autorisé sur les dalles et dans l'enceinte des columbariums.

Art. 18 – Organisation

[1] Le déplacement d'une urne, du mur des niches, dans un columbarium ne prolonge pas la durée de concession.

[2] Le déplacement d'une urne est subordonné au dépôt d'une requête écrite de la succession auprès du conseil communal, qui statue en règle générale dans un délai de 30 jours.

[3] Le dépôt d'une urne se fait après annonce auprès de l'administration communale et en présence d'un employé de l'édilité communale.

JARDIN DU SOUVENIR

Art. 20 – Organisation

[1] Les cendres d'un défunt peuvent être déposées, sans urne, dans le Jardin du souvenir.

[2] Le dépôt se fait à titre gratuit, après annonce auprès de l'administration communale et en présence d'un employé de l'édilité communale.

[3] Le dépôt des cendres dans le Jardin du souvenir n'est soumis à aucune échéance.

TARIF

Creusage des tombes et utilisation des niches

Art. 14.- [1]Les fossoyeurs sont rémunérés par la commune.

[2]L'émolument, fixé à Fr. 900.– pour le creusage d'une tombe, est facturé par la commune à la succession.

[3]Pour les niches, la commune facture à la famille ou à la succession du défunt une taxe forfaitaire de Fr. 1000.-- par niche pour une durée de 20 ans.

[4]Le Conseil communal peut en tout temps augmenter les frais de creuse facturés en fonction des frais effectifs, jusqu'à concurrence de Fr. 1'500.–.

Taxe d'entrée pour les personnes non domiciliées dans la commune

Art. 15.- [1]Il est perçu une taxe d'entrée pour les personnes non domiciliées dans la commune.

[2] Lors d'une inhumation, cette taxe s'élève à Fr. 500.–.

[3] Pour les urnes cinéraires, cette taxe est de Fr. 1'000.–.

[4] Les frais de transport, l'incinération, le service des porteurs, les gravures sur les portes existantes du mur des urnes sont à la charge de la famille ou de la succession du défunt. Ces tâches ne sont pas exécutées par la commune.

TARIF

Art. 21 – Emolument d'inhumation

[1] L'émolument est fixé au maximum à

- Fr. 2'000.00 pour une tombe (creuse).
- Fr. 2'000.00 pour une urne dans une niche ou dans le columbarium (mise en place et plaque des columbariums).

[2] L'émolument est facturé à la succession.

[3] Les frais de transport, l'incinération, le service des porteurs, les gravures sur les portes existantes du mur des urnes, la fourniture de l'urne et le remplacement d'une plaquette d'inscription du columbarium sont à la charge de la succession. Ces tâches ne sont pas exécutées par la commune.

Art. 22 – Taxe d'entrée

[1] Il est perçu une taxe d'entrée pour les personnes non domiciliées dans la commune.

[2] Cette taxe est fixée au maximum à Fr. 2'000.00 par personne (inhumation, dépôt d'urne ou dépôt des cendres au Jardin du souvenir).

Art. 16.- Toute taxe ou émolument non payés dans les délais porte intérêt au taux pratiqué par la Banque de l'Etat de Fribourg pour les hypothèques du premier rang.

Art. 23 – Intérêts de retard

Toute taxe ou émolument non payé à l'échéance porte intérêt au taux de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Abrogation

Art. 21.- Les dispositions antérieures et contraires au présent règlement sont abrogées.

Art. 28 – Abrogation des dispositions antérieures

Les dispositions antérieures à ce règlement sont abrogées, notamment le règlement du cimetière du 6 mai 2003 et son avenant du 16 décembre 2004.

Pour rappel, dans le règlement actuel:

TARIF

Art. 14.- [2]L'émolument, fixé à Fr. 900.– pour le creusage d'une tombe, est facturé par la commune à la succession.

[3]Pour les niches, la commune facture à la famille ou à la succession du défunt une taxe forfaitaire de Fr. 1000.-- par niche pour une durée de 20 ans.

[4]Le Conseil communal peut en tout temps augmenter les frais de creuse facturés en fonction des frais effectifs, jusqu'à concurrence de Fr. 1'500.–.

Art. 15.- [1]Il est perçu une taxe d'entrée pour les personnes non domiciliées dans la commune.

[2] Lors d'une inhumation, cette taxe s'élève à Fr. 500.–.

[3] Pour les urnes cinéraires, cette taxe est de Fr. 1'000.–.

[4] Les frais de transport, l'incinération, le service des porteurs, les gravures sur les portes existantes du mur des urnes sont à la charge de la famille ou de la succession du défunt. Ces tâches ne sont pas exécutées par la commune.

REGLEMENT D'EXECUTION RELATIF AU REGLEMENT DU CIMETIERE

TARIF

Art. 1 – Emolument d'inhumation (art. 21 Règlement du cimetière)

[1] L'émolument est fixé à

- Fr. 900.00 pour une tombe (creuse).
- Fr. 500.00 pour une urne dans une niche ou dans le columbarium (mise en place et plaque des columbariums).

Art. 2 – Taxe d'entrée (art. 22 Règlement du cimetière)

[1] Il est perçu une taxe d'entrée pour les personnes non domiciliées dans la commune.

[2] Cette taxe est fixée à Fr. 500.00 par personne.

Commune de
Misery-Courtion

Assemblée communale du 09.12.2019

Crédit d'étude pour le réaménagement routier et le cadastre souterrain à Cormérod

Présenté par David Bongard - Jean-Yves Garreau - Alexandre Ratzé

Préambule

- Demandes de plusieurs citoyens via une pétition et interventions lors des dernières assemblées communales pour améliorer la sécurité routière à Cormérod.
- La situation du réseau des canalisations souterraines (eau potable et évacuation des eaux) à Cormérod est peu documentée. Le village est encore peu en séparatif.
- Les étapes Valtraloc à Misery et Cournillens sont terminées. Le Conseil communal a décidé d'envisager une suite de ces travaux cette fois à Cormérod, avec mise à jour du cadastre souterrain.
- Vu l'envergure des travaux à entreprendre, tant en surface pour les routes qu'en sous-sol pour les conduites et canalisations, une étude globale est nécessaire :
  - Evacuation des eaux (EU/EC/EM)
  - Réseau d'eau potable
  - Aménagements routiers
  - Dossier de mise à l'enquête

Plan de situation

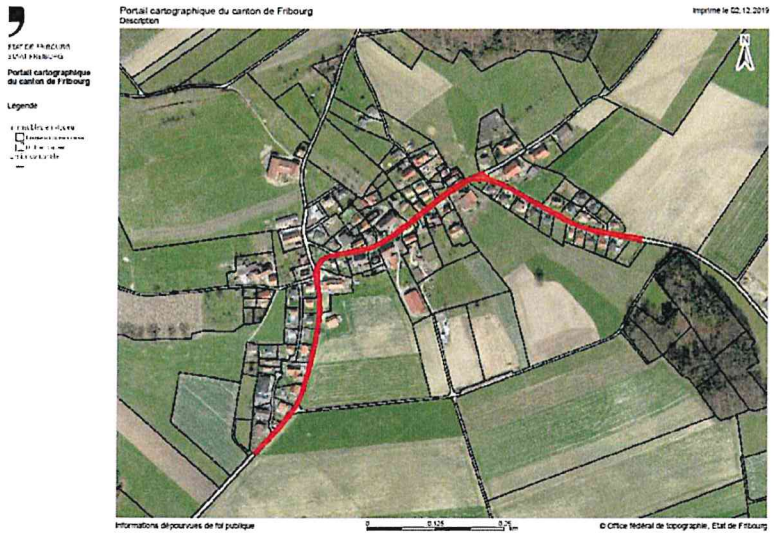

2- Evacuation des eaux

- Avant d'établir le projet, une collecte des données existantes est prévue pour une mise à jour du SIT (cadastre souterrain)
- Un contrôle de l'état du réseau existant des canalisations d'eaux claires, d'eaux usées et d'eaux mixtes permettra de définir les mesures à prendre.
- Ce contrôle se fera par un curage et un contrôle caméra de l'ensemble du réseau.
- Le bon fonctionnement des raccordements en séparatif des particuliers sera vérifié.
- Enfin, un projet de mise en séparatif sera proposé.

3- Réseau d'eau potable

- Le déroulement de l'étude sera assez identique pour le réseau d'eau potable.
- Contrôle du réseau existant et comparaison avec ce qui est projeté comme développement ou mise à niveau dans le «Plan des infrastructures d'eau potable» (PIEP) approuvé en 2018.
- Le projet de nouvelles conduites et d'adaptation des raccordements privés se fera en coordination avec ce qui sera planifié pour l'évacuation des eaux.

4- Superstructure et modération de trafic

- Différentes analyses seront réalisées pour tenir compte de la situation existante et des aménagements à concrétiser: comptages, types de trafic, etc.
- L'ingénieur trafic (urbaniste) mettra au point un dossier d'intention.
- Un avant-projet avec des mesures de type Valtraloc sera établi.
- Ce projet traitera de l'aménagement et de la réfection de la chaussée.

5- Planning

- Etude, planification, préparation pour mise à l'enquête: année 2020
- Demande de crédit pour exécution des travaux: 2020-2021
- Réalisation des travaux: 2022

6- Coût des études

Détail des coûts	Montants
Evacuation des eaux	Fr. 70'000.-
Réseau d'eau potable	Fr. 10'000.-
Superstructure et modération de trafic	Fr. 80'000.-
Divers et imprévus	Fr. 10'000.-
Montant total TTC	**Fr. 170'000.-**

7- Financement

- Coût total des travaux (TTC) : Fr. 170'000.-

- Financement : par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Intérêts 3%	Fr. 170'000.-	Fr. 5'100.-
Amortissements 15%	Fr. 170'000.-	Fr. 25'500.-
Frais de fonctionnement annuels		**Fr. 30'600.-**

Merci de votre attention. Avez-vous des questions?

Commune de
Misery-Courtion

Assemblée communale du 09.12.2019

Remaniement parcellaire simplifié (RPS) -
Participation communale aux travaux collectifs de la 7e étape et crédit y relatif

Présenté par Pascal Baechler

1- Rappel

- 30 juin 2004 Assemblée constitutive du Syndicat d'améliorations foncières
- 2011 Début de la 1ère étape des travaux
- Fin 2016 Début de la 6ème étape

- Subventionnement et participation financière:

de la Confédération	40%
du Canton	30%
de la Commune	15%
des propriétaires	15%

6ème étape

Annoncée en 2016 comme étant la dernière étape de travaux à réaliser, nous avions voté une participation communale de Fr. 151'000.- pour cette étape devisée à Fr. 375'000.-.

Suite à une réflexion menée par le comité du Syndicat, le Service de l'agriculture et la Commune, il a finalement été décidé d'ajouter une 7ème et dernière étape de travaux collectifs.

Tous les travaux prévus dans la 6ème étape n'ont de plus pas été réalisés et font partie de cette dernière étape.

- possibilité pour les propriétaires privés de faire curer leurs canalisations;
- subventions cantonale et fédérale de 70%.

2- Travaux de la 7ème et dernière étape

- Curage et contrôle caméra des canalisations et drainages communaux et privés
- Travaux de génie civil (réfection chemin n° 103, réfection du chemin de Lossy, réfection de pattes d'oies et collecteurs EC, aménagement d'un accès de ferme)
- Travaux complémentaires de drainages sur divers secteurs
- Travaux d'aménagement sur le ruisseau de la Crausa
- Honoraires d'ingénieurs
- Divers et imprévus
- Total : Fr. 481'944.-

Participation communale

- Etant donné la diversité des travaux de cette étape et le taux de subventionnement variable en fonction du type de travaux, la participation communale est estimée à Fr. 100'000.-.
- Elle est composée principalement par le 15% de subvention communale et le solde des frais restants qui sont à charge de la Commune.

Plan de situation Chemin de Lossy

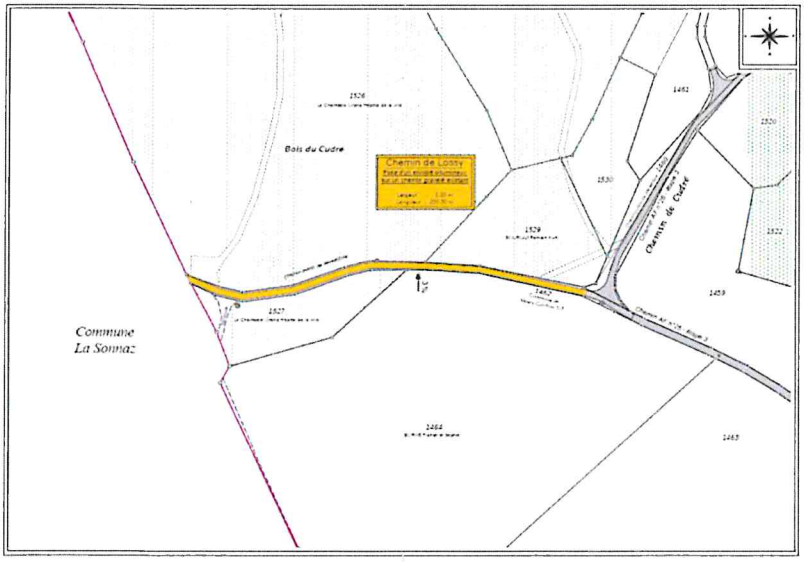

Etat du tronçon gravelé

Réfection du revêtement Chemin de Lossy

- Longueur = 208 m'
- Reprise et recharge du coffre existant
- Remise au profil du dévers pour évacuation des forêts
- Mise en place d'une planie
- Mise en place du revêtement en enrobé bituminueux
- Raccord aux terrains adjacents
- Coût estimé Fr. 50'000.-.
- Solde à charge de la Commune après subvention: Fr. 30'000.-

3- Coûts des travaux à charge de la Commune

Détail des coûts	Montants
Curage et contrôle des canalisations et des drainages	Fr. 50'000.-
Réparations éventuelles des anciens drainages	Fr. 15'000.-
Réfection du revêtement du chemin de Lossy	Fr. 30'000.-
Divers et imprévus	Fr. 5'000.-
Montant total TTC	**Fr. 100'000.-**

4- Financement

- Coût total des travaux (TTC) : Fr. 100'000.-
- Financement : par emprunt

Frais de fonctionnement liés à l'investissement		Montants
Intérêts 3%	Fr. 100'000.-	Fr. 3'000.-
Amortissements 4%	Fr. 100'000.-	Fr. 4'000.-
Frais de fonctionnement annuels		**Fr. 7'000.-**

Merci de votre attention. Avez-vous des questions?

RAPPORT DE LA COMISSION FINANCIERE

Budget 2020– Assemblée communale 09.12.2019

Budget 2020 - Budget de fonctionnement 2020 - Budget des investissements 2020

La commission financière, composée de Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier et Madame Clotilde Bielmann, a examiné le budget 2020, elle l'a comparé avec les comptes 2018 et le budget 2019. Elle a reçu toutes les explications nécessaires à la bonne compréhension du budget de fonctionnement 2020 et du budget des investissements 2020. Il est à relever qu'en l'absence des résultats 2019, les produits comme les charges provenant du canton sont soumises à de fortes variations. L'établissement du budget a été opéré de manière prudente tant au niveau des charges, en évitant tout rabattement hypothétique et tout en conservant une progression raisonnable des rentrées fiscales.

Budget de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement 2020, soumis par le Conseil Communal, présente un excédent de charges pour un montant de CHF 18'167.00

Position de la commission financière :
La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2020.

Commission Financière Misery Courtion

RAPPORT DE LA COMISSION FINANCIERE

Budget 2020

Assemblée communale du 9 décembre 2019

Budget des investissements 2020

Crédit d'étude pour le réaménagement routier et le cadastre souterrain à Cormérod.

Le lundi 2 décembre 2019, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier et Madame Clotilde Bielmann, l'investissement lié au crédit d'étude pour le réaménagement routier et le cadastre souterrain à Cormérod.

Lors de la présentation du budget 2020, le montant de l'investissement a été défini à CHF 170'000.00 (TTC).

L'investissement portera une charge sur le compte de fonctionnement de CHF 30'600.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 170'000.00 (TTC).

Participation communale aux travaux collectifs du remaniement parcellaire simplifié (RPS), 7ème étape, crédit y relatif.

Le lundi 2 décembre 2019, le Conseil Communal de la commune de Misery-Courtion a soumis à la commission financière, représentée par Messieurs Thierry Bigler, Vincent Genier et Madame Clotilde Bielmann, l'investissement lié à la participation communale aux travaux collectifs du remaniement parcellaire simplifié (RPS), 7ème étape, crédit y relatif.

Lors de la présentation du budget 2020, le montant de l'investissement a été défini à CHF 100'000.00 (TTC). L'investissement portera une charge annuelle sur le compte de fonctionnement de CHF 7'000.00

Position de la commission financière :

La commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter cet investissement et le crédit y relatif de CHF 100'000.00

Misery-Courtion, le 9 décembre 2019

La Commission financière de Misery-Courtion

Thierry Bigler	Vincent Genier	Clotilde Bielmann
Président	Secrétaire	Membre de la commission